

Rapport du maire

Faits saillants du rapport financier 2020

Chères citoyennes, chers citoyens,

C'est pour moi un privilège de vous présenter, conformément aux nouvelles dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, les faits saillants du rapport financier 2020 ainsi que le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

LE RAPPORT FINANCIER

C'est avec satisfaction que je vous présente les résultats de l'année financière 2020. Selon les états financiers déposés par le secrétaire trésorier au 31 décembre 2020, nous avons terminé l'année avec un excédent de fonctionnement à des fins fiscales de 303 076 \$. À même cet excédent, un montant de 90 000\$ a été affecté pour le budget de l'année 2021, ce qui porte l'excédent de fonctionnement non affecté accumulé à 623 036 \$.

De plus, nous disposons d'un solde de 228 462 \$ au fonds de roulement. Notre dette nette s'élève à 12 354 486 \$.

Le rapport de l'auditeur indépendant contient une opinion sans réserve. Il indique que les états financiers produits donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Bonaventure au 31 décembre 2020 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES MEMBRES DU CONSEIL

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la municipalité doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supra municipal.

Toutefois, par souci de transparence, je désire préciser au présent rapport que la rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2020, était la suivante :

Le maire :

Rémunération de base :	56 088 \$
Allocation non imposable :	17 044 \$
Total :	73 132 \$

Les conseillers :

Rémunération de base :	5 565 \$
Allocation non imposable :	2 782 \$
Total :	8 347 \$